

COMMUNE DE HENNEZIS

**PROCÈS-VERBAL COMPLET DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU MARDI 31 JANVIER 2023 A 19H30.

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 31 janvier à 19H30, le conseil municipal, légalement convoqué le 18 novembre 2022, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier DESCAMPS.

Présents : Mr BIRCHLER Cédric, Mr ROBERT Francis, Mme COLOMBEL Florence, Mr THIROUIN Pierre, Mme JOLIVET Karine, Mr PEREIRA Manuel, Mr QUILLET Victor, Mr ROY Christian, Mr Loic BOUTRY.

Absents : Mme MARTIN Sophie donne pouvoir à Mr DESCAMPS Olivier.
Mr VARD Louis-Henri
Mme VARD Sylvie
Mme PETIT Laure
Mr DUBUC Joachim

Formant la majorité des membres en exercice.

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

Date de la convocation : 13/01/2023

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2151-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

Madame Florence COLOMBEL est désignée pour remplir cette fonction.

1-ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2022.

Vote : Unanimité

2-CONTINGENT INCENDIE 2023.

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal du montant de la notification du SDIS pour l'année 2023 soit 15 831 euros.

3-SUBVENTIONS 2023.

Le Conseil Municipal a voté les subventions suivantes :

- Association Bouge : 2 500 euros
- Ecoute solidarité partage : 350 euros
- Football HVS : 2 000 euros
- Hennezis en Scène : 1 000 euros
- Téléthon : 700 euros
- Solidarité relais soutien SORESO : 350 euros
- Coopérative scolaire de Hennezis : 500 euros
- Ecole de jeunes sapeurs-pompiers d'Ecos : 110 euros

Total des subventions 7 510 euros.

4- DELIBERATION TRANSFERT D'UNE VOIE PRIVEE DANS LE DOMAINE PUBLIC.

Au nom de la succession Jacques HAMOT, Madame HAMOT Sabine propose à la mairie de Hennezis une rétrocession amiable et gratuite de 3 parcelles : C568 pour 42m2, C598 pour 176m2, C558 pour 103m2.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal
ACCEPTE sur le principe à titre gratuit.

DEMANDE que les frais d'acte de notaire fassent partis de la succession et non à la charge de la commune.

CHARGE Monsieur le Maire a signé toutes pièces s'y affairant.

5-CREATION D'UN SECOND COLUMBARIUM AU CIMETIERE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le columbarium actuel au cimetière est presque rempli et qu'il serait souhaitable de prévoir la création d'un second, plusieurs devis ont été demandé :

Entreprise AGEF pour un montant de 11 550 euros HT soit 13 860 euros TTC.

En attente d'un deuxième devis.

Le Conseil Municipal décide d'attendre d'avoir plusieurs devis pour la création d'un second columbarium au cimetière.

6- QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur Christian ROY, conseiller municipal, demande des précisions concernant le discours de Mr le Maire au moment des vœux sur le sujet de l'incertitude du maintien de toutes les classes du RPI. Monsieur le Maire précise d'avoir eu des contacts avec les maires environnants et des associations sur la baisse récurrente des effectifs des élèves dans toute la France, une réunion est envisagée avec ces maires et la directrice académique de l'Eure.

La séance a été levée à 20H50.

